

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Avis de construction

Requérants : Mario Annoni, Beau-Site 10, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1565, Beau-Site 10, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur extérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 décembre 2024 au 13 janvier 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : ST10 SA, chemin de St-Joux 10, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Kwsa SA, Rue Charles Schaüblin 3, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle 886, chemin de St-Joux 10, 2520 La Neuveville

Zone : Zone mixte d'habitation et d'activité 3 étages et partiellement en zone de protection des rives du lac

Objet protégé : Site pollué

Dérogation : Art. 19 al. 2 DRN

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Remplacement d'une pompe à chaleur en toiture par deux pompes à chaleur de plus petites dimensions

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 décembre 2024 au 13 janvier 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Stefan Wilczynski, chemin des Prés-Guëtins 13, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Stefan Wilczynski, chemin des Prés-Guëtins 13, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 683, chemin des Prés-Guëtins 13, 2520 La Neuveville

Zone : Zone agricole

Objet protégé : Plan d'alignement secteur Ouest

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation photovoltaïque sur toiture, isolation et nouveau revêtement fibro-ciment sur la façade Ouest

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 13 décembre 2024 au 13 janvier 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrêté

art. 1 - Le budget de fonctionnement 2025 avec une quotité inchangée à 1.65 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil General

Le président : R. Mamie

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre e, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Le plan financier 2025 - 2029 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil General

Le président : R. Mamie

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre f, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art.1 - Le budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil General

Le président : R. Mamie

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre c, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre g, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

arrêté

art. 1 - Une dépense périodique d'un montant de CHF 120'000.-/an dès le 1^{er} août 2025 pour la création d'un poste de travailleur/euse social/e en milieu scolaire (100 % EPT) pour les écoles de la zone de l'Autorité sociale de La Neuveville.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil General

Le président : R. Mamie

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Arrêté du Conseil Général

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'engagement pluriannuel (2025-2026) de CHF 160'000.- TTC pour la mise à jour du cadastre de La Neuveville et l'acquisition d'un logiciel de dimensionnement du réseau électrique.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au nom du Conseil General

Le président : R. Mamie

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 13 décembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Les Infos du Municipal du 13 décembre

Élections municipales pour la législature 2025-2028

L'élection de M. Luca Longo à la Mairie ayant laissé un siège vacant pour le Parti Libéral-Radical (PLR) au sein du Conseil municipal, une élection complémentaire a été ouverte pour combler ce manque. De ce fait, le Conseil municipal a constaté l'élection de M^{me} Cédrine Grütter Honsberger qui siègera désormais au sein de l'Exécutif pour la législature 2025-2028.

Par ailleurs, le Conseil municipal a pris acte de la renonciation de M^{me} Catherine Frioud Auchlin à siéger à l'Exécutif neuvevillois pour la nouvelle législature. Ainsi, M. Christian Ferrier se voit accéder au Conseil municipal sous les couleurs de Forum neuvevillois, en sa qualité de vient-ensuite.

Le Conseil municipal exprime toutes ses félicitations aux nouveaux élus au Conseil municipal pour la prochaine législature. Il exprime également sa gratitude à M^{me} Catherine Frioud Auchlin pour son engagement en tant que Maire durant la législature 2021-2024.

Enfin, la séance constitutive du Conseil municipal pour la législature 2025-2028 se tiendra le lundi 16 décembre prochain. Lors de cette séance, les membres procéderont à la répartition des départements communaux et aux premières étapes organisationnelles de la nouvelle législature.

Fermeture des bureaux de l'administration et pause du conseil municipal pendant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le jeudi 19 décembre 2024 à 17h45. Ils rouvriront le lundi 6 janvier 2025 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique) est atteignable au numéro 032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12. Le Conseil municipal actuel a tenu sa dernière séance le 9 décembre 2024 et la nouvelle équipe commencera ses travaux le 13 janvier 2025, suivi d'une autre séance le 20 janvier 2025, au rythme d'une réunion tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2025, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

Consultation des dossiers d'enquête publique durant la fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Durant la période précitée de fermeture des bureaux de l'administration communale, les dossiers mis à l'enquête publique seront uniquement consultables sur la plateforme cantonale eBau: www.portal.ebau.apps.be.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.
Votre Conseil Municipal



La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

| Jours | Matin | Après-midi |
|----------|-------------|------------|
| Lundi | 8h - 11h30 | 14h - 18h |
| Mardi | 10h - 11h30 | Fermé |
| Mercredi | 10h - 11h30 | Fermé |
| Jeudi | 8h - 11h30 | 14h - 16h |
| Vendredi | 10h - 11h30 | Fermé |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

| Jours | Du | Au | Raison |
|-------|----------|----------|-----------------------|
| Lundi | 23.12.24 | 02.01.25 | Fermeture fin d'année |

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

| Lundi | Mercredi | Samedi |
|---------------|---------------|------------|
| 10h30 - 11h30 | 16h30 - 18h30 | 9h - 11h30 |

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal

« Le Battoir », entre 11h et 11h45

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

21 décembre

L'administration communale

Commune Mixte De Plateau De Diesse
Aux Ayants Droit De Vote En Matière Communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 17 décembre 2024 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2025

a) Introduction

b) Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

c) Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville

d) Présentation et approbation du budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

e) Présentation et approbation du budget communal 2025 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

a) Présentation du projet

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

3. Demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

a) Présentation du projet

b) Approbation de la demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL)

a) Présentation du projet

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet « Charte 2025 » du Service électrique de Lamboing (SEL)

5. Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse.

a) Présentation du projet

b) Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse.

6. Assermentation de deux nouveaux collaborateurs

a) Promesses solennelles de MM. Gaël Schneider et Tashim Schneider, collaborateurs au service de la voirie.

7. Informations du Conseil communal

8. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés consultation publique au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 15 novembre au 17 décembre 2024 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 15 novembre 2024

Fermeture de l'administration communale et de la déchetterie.

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 y compris.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale, au 032 315 70 70, qui vous indiquera la procédure à suivre.

La déchetterie de Diesse sera fermée les mercredis 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

Pour ce qui est des pièces d'identité, vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2025.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Recherche d'un membre pour la commission scolaire du collège de district de La Neuveville

Suite à la démission d'un membre de la commission scolaire du collège de district de La

Neuveville, nous sommes à la recherche, pour le 1.1.2025, d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité.

Commission scolaire du collège de district de La Neuveville - 3 délégués

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature, soit par courrier à l'adresse de l'administration communale (La Chaîne 2, 2515 Prêles), soit par courriel à l'adresse info@leplateaudediesse.ch.

Elles pourront également obtenir tout renseignement complémentaire en appelant le 032 315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 15 novembre 2024

Le Conseil communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Recherche d'un membre pour la commission scolaire du Plateau de Diesse

Suite à la démission d'un membre de la commission scolaire du Plateau de Diesse, nous sommes à la recherche de suite, d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité.

Commission scolaire du Plateau de Diesse - 4 délégués

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature, soit par courrier à l'adresse de l'administration communale (La Chaîne 2, 2515 Prêles), soit par courriel à l'adresse info@leplateaudediesse.ch.

Elles pourront également obtenir tout renseignement complémentaire en appelant le 032 315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 15 novembre 2024

Le Conseil communal

Organisation de la fête villageoise 2025 à Diesse

Afin de compléter le comité d'organisation de la future fête villageoise qui se déroulera à Diesse du 29 au 31 août 2025, nous sommes encore à la recherche de 4-5 personnes prêtes à s'engager dans cette superbe expérience.

Dans le cas où vous seriez intéressés, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, M^{me} Mélanie Kiener au 032 315 70 70 ou par mail à :

melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Le comité souhaite effectuer une première séance en janvier afin d'entamer la suite de l'organisation.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du :

9 décembre 2024 au 6 janvier 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de les informations demandées ci-dessous, puis de les déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: info@leplateaudediesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

INFORMATIONS À TRANSMETTRE:

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2024

- Nom/Prénom
- Rue et localité

- N° compteur
- Etat en m³

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2024

- Nom/Prénom
- Rue
- Localité: 2516 Lamboing
- N° compteur
- Etat: 1.8.1 HT kWh
1.8.2 BT kWh

Panneaux Photovoltaïques:

- 2.8.1 HT kWh
- 2.8.2 BT kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez la possibilité d'annoncer votre relevé sur notre site internet: <https://sel.leplateaudediesse.ch/sel/Service-clients/Relevés-compteurs.html>

Évènements de la Paroisse Réformée de Diesse

Culte Noël des familles Dimanche 15 décembre 17h Eglise de Diesse

Saynète avec les enfants du catéchisme Et si Dieu était un parfum!

Suivi d'une collation à la Maison de Paroisse

Lundi 16 décembre Fenêtre de l'Avent à l'église

Venez découvrir la nouvelle crèche 18h30 à 20h.

Collation

Culte de la Veillée de Noël Mardi 24 décembre à 23h00

Culte musical avec; Chantal Cantin, chanteuse

Sven Müller organiste

Célébrons ensemble la venue du Christ.

BIENVENUE A CHACUNE ET CHACUN!

Tennis de Prêles – Petit local annexe

Nous avisons la population que le petit local annexe aux courts de tennis à Prêles est fermé pour l'hiver. En effet, en raison du gel, l'eau a été coupée dans le bâtiment.

Une annonce sera publiée lors de sa réouverture au printemps.

L'administration communale

Dates 2025

Rencontre des Aînés de la Commune Plateau de Diesse

| | |
|------------|--------------------------------|
| 05.02.2025 | Rencontre intergénérationnelle |
| 19.03.2025 | Rencontre - animation |
| 07.05.2025 | Jubilairé |
| 18.06.2025 | Pique-Nique |
| 03.09.2025 | Sortie |
| 01.10.2025 | Rencontre - animation |
| 05.11.2025 | Rencontre - animation |
| 10.12.2025 | Noël |

Le détail pour toutes ces rencontres sera publié dans la Feuille Officielle «Le Courrier7» en temps voulu. D'avance nous nous réjouissons de vous accueillir.

Inventaire des Biens culturels d'importance régionale en vue de leur protection

Dans le cadre des activités de la Protection civile du Jura bernois relatives à la protection des Biens Culturels (PBC), figure la question de la protection des biens culturels d'importance régionale. Il est alors question de tous les biens meubles et immeubles pertinents pour l'histoire du Jura bernois et de ses communes, qui ne sont pas inscrits dans l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale. On peut y considérer divers documents,

notamment les archives communales de l'Ancien Régime – actes médiévaux de fondations, mais aussi des fonds photographiques, des tableaux, des collections et divers objets conservés dans les communes / archives ou chez les particuliers.

N'hésitez à nous contacter!

L'administration communale

Informations du Service des Constructions

Permis de construire délivrés, procédure sans publication

Une à deux fois par année et pour votre bonne information, la commune publie les permis de construire délivrés n'ayant pas nécessité une publication dans la FOD.

Permis délivrés depuis le 1^{er} avril 2024

- Lack Céline et Lucien, Le Parlet 3, Lamboing, poêle bois et pellets
- Camping Prêles SA, emplacements 520, 342, 512, 435, 382

Commission des constructions

Sable à chats dans les robidogs

Depuis quelques temps, il est constaté que certains citoyens déposent la litière de leur chat dans des robidogs.

Même si le chat est un animal de compagnie, son sable ne peut malheureusement pas être évacué de la sorte, étant donné qu'aucune taxe spécifique n'est perçue par la commune pour ces animaux.

La commune compte sur votre compréhension et remercie les propriétaires de chats de bien vouloir éliminer ces litières avec les ordures ménagères déposées dans les conteneurs semi-enterrés.

L'administration communale

Incinération des déchets privés

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'incinération de déchets plastiques dans les cheminées, voire les poêles de ménages privés.

Nous tenons à rappeler à la population, que ces déchets doivent être déposés impérativement dans les moloks afin qu'ils soient éliminés par des entreprises spécialisées dans le respect de l'environnement.

Il est strictement interdit de brûler ces déchets.

Les contrevenants peuvent être dénoncés et amendés.

Élection à la vice-mairie pour 2025

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer aux citoyennes et citoyens qu'il a nommé

M. Dominique Sunier

à la vice-mairie pour l'année 2025. Il lui souhaite plein succès dans cette fonction.

L'administration communale

Tirs de feux d'artifice

Autorisation requise!

Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22:

Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.

Commune mixte de Plateau de Diesse

L'Administration communale

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Décembre

| | | |
|--------|-------|------------|
| Lundis | 9, 16 | 8 h à 12 h |
| Samedi | 14 | 8 h à 12 h |

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.
Administration Communale**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**Le bibliobus s'arrêtera à Nods le **lundi 21 décembre** de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Fêtes de fin d'année

Fermeture du bureau communal

L'Administration communale de Nods sera fermée du

23 décembre 2024 au 3 janvier 2025

Les Autorités et l'Administration communale présentent à toutes & tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Commune de Nods

Droits bourgeois

Les droits bourgeois pour les années 2023-2024 seront versés dès le

**13 décembre 2024 jusqu'au
31 janvier 2025 dernier délai**

à l'administration communale, aux heures d'ouverture, que nous rappelons ci-après:

| | | |
|----------|------------|----------------------|
| Lundi | après-midi | de 16.00 h à 18.00 h |
| Mercredi | matin | de 09.30 h à 11.30 h |
| Jeudi | matin | de 09.30 h à 11.30 h |

Les ayants-droits sont tous les bourgeois de Nods, résidant dans la commune depuis l'année 2023 au plus tard et ayant atteint leur majorité au plus tard également en 2023.

Les ayants droit concernés doivent se présenter au guichet pour recevoir leur dû.

Administration Communale

Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production - entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil communal de Nods a adopté l'Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité et les frais liés aux installations de production.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1er janvier 2025 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Administration communale

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité- rectification de l'adresse d'envoi

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la période du

16 décembre 2024 au 10 janvier 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille et de l'envoyer par mail

à l'adresse suivante: chantal.evard@nods.ch. Il est également possible de nous envoyer une photo nette des différents relevés. Il est impératif que les éléments suivants figurent dans votre envoi en fonction de votre installation:

- Votre nom et prénom
- N° du compteur électricité
- Relevé HT (1.8.1)
- Relevé BT (1.8.2)
- HT photov. (2.8.1)
- BT photov. (2.8.2)
- N° du compteur d'eau
- Relevé en m³ sans la virgule

Nous vous en remercions par avance.

Administration Communale

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Mardi 17 décembre 2024 à 20h00 heures
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Promesse du nouveau membre du Conseil communal, M. Daniel Uhlmann
3. Budgets 2025
 - a. Présentation des budgets
 - b. Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - c. Approbation du budget du Collège de District
 - d. Approbation du budget du Syndicat des sapeurs-pompiers
4. Budget communal 2025
 - a. Introduction
 - b. Présentation et approbation du budget communal 2025 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.64 et une taxe immobilière inchangée à 1.5%.
5. Approbation d'un crédit d'engagement total de CHF 120'000.- dont à la charge de Nods CHF 16'742.- par année pour l'engagement d'un travailleur social dédié au milieu scolaire à partir de la rentrée d'août 2025
 - a. Présentation b. Approbation
6. Communications du Conseil communal
7. Divers

Remarque: Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Conseil Communal

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11
2520 La Neuveville**Convocation à l'Assemblée Bourgeoise**

Date: Samedi 21 décembre 2024

Heure: 17 h.

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 29 juin 2024
3. Election du Maître bourgeois
4. Election du Conseil bourgeois

5. Election/nomination commission vérification ou de la fiduciaire
6. Budget 2025
7. Forêt
8. Divers

Le Maître bourgeois: Claude Evard



Diesse, Lamboing et Prêles

Vente de sapins de Noël

Le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse vendra, comme chaque année les sapins de Noël dans les trois villages:

le samedi 14 décembre 2024, de 10h à 12h

Diesse: sur la place devant le collège au centre du village

Lamboing: sur le parking de la salle communale du Cheval Blanc

Prêles: sur la place de la fontaine au centre du village

Le prix du sapin est de Fr. 10.- avec un paiement au comptant.

Du thé et du vin chaud vous seront offerts.

Pensez à prendre avec vous votre tasse, bol et cuillère. Merci

Venez nombreuses et nombreux passer ce petit moment magique avec nous avant les fêtes de fin d'année!

Le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse en collaboration avec le Triage forestier du Mont-Sujet



Le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

met au concours le poste de**Vice-commandant des Sapeurs-pompiers
du Plateau de Diesse
dès le 1^{er} février 2025**

Tâches:

- Remplace le commandant en cas d'absence de ce dernier
- Peut prendre en charge une partie des tâches du commandant qui sont de:
- Conduire et gérer le corps des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse tout en respectant les directives en vigueur.
- Assurer la coordination de l'ensemble des activités liées au domaine des sapeurs-pompiers

Compétences requises:

- Avoir suivi la formation minimale selon les instructions sur les Sapeurs-pompiers bernois.
- Avoir suivi le cours commandant ou être prêt à le suivre lors de la prochaine session.
- Plusieurs années dans une fonction de cadre sapeurs-pompiers.
- Être domicilié dans une des communes du Plateau de Diesse

Les détails du poste sont disponibles sur www.spplateau.ch

Les dossiers de candidature sont à faire parvenir jusqu'au 27 décembre 2024 à l'adresse suivante:

POSTULATION

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, Case postale 30, 2516 Lamboing

Suite page 9 »



Inscription des enfants à l'école enfantine

Selon la loi sur l'école obligatoire, tous les enfants nés avant le 1^{er} août 2021 doivent être inscrits à l'école pour l'année scolaire 2025-2026, qui débutera le lundi 18 août 2025.

Les 2 années d'école enfantine font partie des 11 années de la scolarité obligatoire.

Les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Si vous devez inscrire votre enfant et que vous n'avez pas reçu de formulaire d'inscription, veuillez prendre contact avant le 20 janvier 2025 avec la direction de l'école au numéro 032 315 18 27 ou à l'adresse suivante direction@ecoleplateau.ch.

Les parents d'un enfant ayant retardé l'entrée à l'école enfantine doivent également inscrire leur enfant et sont aussi priés de prendre contact avant le 20 janvier 2025 avec la direction de l'école.

Laura Propizio, directrice

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Samedi 14 décembre

17h, à la Blanche Eglise, culte par les catéchètes Sarah Holzmann et Julien Neukomm avec spectacle des enfants intitulé « le conte de la petite étoile ».

Vendredi 20 décembre

20h, à la Blanche Eglise avec Sara Gerber au piano et Jean-Luc Thellin à l'orgue

Mardi 24 décembre

22h45, à la Blanche Eglise, veillée de Noël avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay

Mercredi 25 décembre

10h, à la Blanche Eglise, culte du matin de Noël avec la pasteure Dominique Giauque-Gagnebin

Veillez noter qu'en dehors des célébrations, la Blanche Eglise reste fermée durant la période des fêtes!

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 15. Dezember

Kein Gottesdienst in unserer Kirchgemeinde.

Sonntag, 15. Dezember

17.15-18.30 Uhr, Kirche Twann: Aufführung Weihnachtsspiel «Mirjams Geschenk» der KUV 3+, mit Rebecca Eggenberg und Leandra Ernst.

Pikettdienst

13. bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messe dominicale

Dimanche 15 décembre, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville, messe suivie du Noël des Aînés à la salle paroissiale de La Neuveville (uniquement sur inscription préalable, le délai d'inscription était fixé au 6 décembre).

Messes de Noël et de fin d'année

Dimanche 22 décembre, 10.00, Messe suivie des confessions, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Mardi 24 décembre, 17.00, Messe des familles, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Mardi 24 décembre, 17.00, Messe des familles, Ste-Marie, Bienne.

Mardi 24 décembre, 24.00, Messe de Minuit, Ste-Marie, Bienne.

Mercredi 25 décembre, 10.00, Ste-Marie, crypte. Bienne.

Mercredi 25 décembre, 10.00, Chapelle, Péry-Reuchenette.

Dimanche 29 décembre, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Mardi 31 décembre, 17.00, Messe bilingue (F/D), St-Nicolas, Bienne.

Mercredi 1^{er} janvier 2025, 11.00, Messe bilingue (F/D), Ste-Marie, crypte, Bienne.

Dimanche 5 janvier 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSÉ, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 15 décembre

Culte à l'église de Diesse, 17h, Noël en famille avec la saynète des enfants "Et si Dieu était un parfum"

Fenêtre de l'Avent

La paroisse présentera sa nouvelle crèche lumineuse dans le cadre des fenêtres de l'Avent de Diesse, lundi 16 décembre, de 18h30 à 20h00, église de Diesse

Culte de la nuit de Noël

Mardi 24 décembre, 23h00 avec la participation de la chanteuse Chantal Cantin et de l'organiste Sven Müller

Culte de Noël

Mercredi 25 décembre, 10h00, église de Nods

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 15 décembre

16h00, Chantons Noël et ses airs chaleureux avec la participation d'un organiste. Un vin chaud sera servi à la sortie.

24 décembre

22h30: veillée de Noël avec Esher Boder flûtiste, Bernard Heiniger, orgue et Marco Pedroli, pasteur

25 décembre

10h00 à Nods: culte de Noël, Sainte-Cène

29 décembre

10h00 à la Neuveville: culte

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,

079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet

(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSÉ

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14 h à 17 h 30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14 h 30-17 h 30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

| | |
|----------------------------|--|
| Ve 13 et Sa 14.2024 20h30 | Pierre Aucaigne & friends |
| Samedi 11.01.2025 20h30 | Elvett |
| Vendredi 24.01.2025 20h30 | Gabriel Tornay |
| Samedi 08.02.2025 20h30 | Michael von der Heide |
| Mercredi 12.02.2025 20h00 | Bastian Baker |
| Jeudi 13.02.2025 20h00 | Bastian Baker |
| Samedi 22.02.2025 20h30 | Savary - Kobel |
| Ve 7et Sa 8.03.2025 20h30 | Nathanaël Rochat |
| Samedi 15.03.2025 20h30 | Karine C |
| Ve 21 à Di 23.03.2025 | Boogie-Woogies Festival |
| Dimanche 06.04.2025 17h00 | Cie Pataclown |
| Vendredi 11.04.2025 20h30 | Thierry Romanens |
| Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30 | En apARTé |
| Dimanche 27.04.2025 17h00 | En apARTé |
| Dimanche 04.05.2025 17h00 | Ensemble instrumental de La Neuveville |

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch